

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**



Séance du 04 Février 2015

19 - COMMUNICATION

19.1 - Convention entre Tisséo-SMTC et l'Office de Tourisme de Toulouse, pour le projet de visites des œuvres d'art du métro et du tramway

L'an deux mille quinze, le quatre février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. KELLER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Monsieur le Président expose qu'il a été convenu d'établir le partenariat entre Tisséo-SMTC et l'Office de Tourisme de Toulouse en vue de développer la connaissance et la médiation des œuvres d'art des lignes A et B du métro et de la ligne T1 de tramway.

L'Office de Tourisme de Toulouse assurera la valorisation des œuvres auprès du Grand Public de la métropole toulousaine en créant et commercialisant un circuit de visite guidée dédié à la découverte des œuvres. Cette visite pourra également être vendue à des groupes sur réservation et proposée aux professionnels du tourisme et journalistes.

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de signature par le dernier signataire et prendra fin le 31 décembre 2015.

L'implication de Tisséo-SMTC consiste à :

- Donner l'exclusivité de l'organisation et de la commercialisation de ces visites à l'Office de Tourisme de Toulouse,
- Relayer l'information concernant les visites sur ses supports de communication,
- Mettre à disposition des titres de transport afin de faciliter les déplacements des visiteurs qui effectuent cette visite guidée, ainsi que du guide. Il a été convenu de mettre à la disposition de ces derniers, 500 « Pass journée » (au coût unitaire de 5,50 €) réunis en début d'année civile (soit un maximum d'un groupe de 40 personnes par mois, sur 12 mois). **Non-recette : 2750 euros**

L'Office de Tourisme de Toulouse s'engage à :

- Concevoir, organiser et commercialiser mensuellement une visite guidée de 2 heures présentant l'art dans le métro et dans le tramway de l'agglomération toulousaine et à prendre en charge dans son intégralité les frais de guidage
- Appliquer un niveau de tarif équivalent à celui des visites guidées à pied de 2 heures du patrimoine toulousain.
- Assurer la promotion de cette visite dans ses supports de communication (dépliants des visites guidées pour les individuels, site internet, écran plasma à l'accueil de l'Office de Tourisme)

* *
*

Le Comité Syndical :

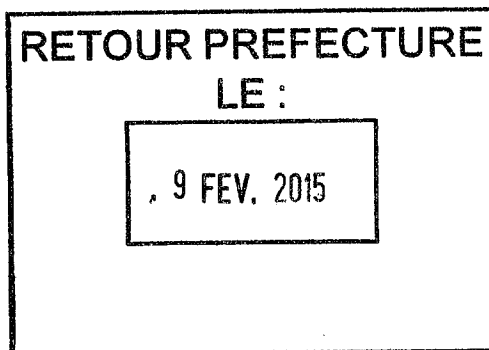
- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Toulouse.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,



Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'M' followed by a horizontal line.

Jean-Michel LATTES

CONVENTION

n° 2015-817

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, BP 11120, 31011 TOULOUSE cedex 6, et représenté par son Président, Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D 2015.02.04.19.1

Ci-après dénommé « **Tisséo-SMTC** »

ET

L'Office de Tourisme de Toulouse, Donjon du Capitole - 31 080 TOULOUSE Cedex, représentée par sa Présidente Madame Sylvie ROUILLON VALDIGUIE et son Directeur Général, Monsieur Philippe VERGER,

Ci-après dénommé « **Office de Tourisme de Toulouse** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Article 1 - Cadre Général

Tisséo-SMTC et l'Office de Tourisme de Toulouse souhaitent promouvoir les œuvres d'art des lignes A et B du métro et de la ligne T1 de tramway de la métropole toulousaine en créant et commercialisant un circuit de visite guidée dédié à la découverte des œuvres.

Article 2 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les actions organisées par l'OFFICE DE TOURISME DE TOULOUSE. Elle définit également les coûts pris en charge par TISSÉO- SMTC.

Article 3 – Descriptif des visites

La visite sera commentée par les guides conférenciers de l'Office de Tourisme de Toulouse. Les commentaires des guides porteront essentiellement sur la présentation d'une dizaine d'œuvres (l'artiste, son travail, son œuvre, ...) sélectionnées au préalable. La visite durera 2 heures (déplacements compris) et aura une périodicité à minima trimestrielle.

ACTIONS ENVISAGÉES

Article 4 – Prise en charge Tisséo-SMTC

Tisséo-SMTC s'engage à :

- Donner l'exclusivité de l'organisation et de la commercialisation de ces visites à l'Office de Tourisme de Toulouse,
- Relayer l'information concernant les visites sur ses supports de communication,
- Mettre à disposition des titres de transport afin de faciliter les déplacements des visiteurs qui effectuent cette visite guidée, ainsi que ceux du guide.
- Il a été convenu de mettre à la disposition de ces derniers, 500 « Pass journée » (au coût unitaire de 5,50 €). **Non-recette : 2750 euros TTC**

Article 5 – Prise en charge de l'Office de Tourisme de Toulouse

L'Office de Tourisme de Toulouse s'engage à :

- Concevoir, organiser et commercialiser mensuellement une visite guidée de 2 heures présentant l'art dans le métro et dans le tramway de l'agglomération toulousaine et à prendre en charge dans son intégralité les frais de guidage (les conditions de fonctionnement seront identiques à celles appliquées pour l'ensemble des visites guidées de l'Office de Tourisme de Toulouse).
Cette visite pourra également être vendue à des groupes sur réservation et proposée aux professionnels du tourisme et journalistes. Les mêmes conditions seront appliquées.
- Appliquer, pour les visites susvisées un niveau de tarif équivalent à celui des visites guidées à pied de 2 heures du patrimoine toulousain.
- Assurer la promotion de cette visite dans ses supports de communication (dépliants des visites guidées pour les individuels, site internet, écran plasma à l'accueil de l'Office de Tourisme de Toulouse)
- Communiquer annuellement le nombre de visiteurs ayant participé à la visite.

Article 6 : Conditions tarifaires

L'Office de Tourisme de Toulouse se réserve le droit de modifier les tarifs de cette visite. Tisséo-SMTC sera systématiquement informé des modifications tarifaires éventuelles.

Article 7 : Durée de la Convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de signature par le dernier signataire et prendra fin le 31 décembre 2015 sauf cas de résiliation prévus à l'article 8.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Article 9 - Résiliation de la Convention

Cette convention pourra être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 2 mois ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord sans indemnités de part et d'autre. .

De plus, elle pourra être résiliée de plein droit par les parties en cas de non-respect par l'une ou l'autre de ses obligations.

Article 10 : Litiges

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

A Toulouse, en quatre (4) exemplaires, le

TISSEO-SMTC
Le Président,

OFFICE DE TOURISME DE TOULOUSE
La Présidente,

Jean Michel LATTES

Sylvie ROUILLON VALDIGUIE

OFFICE DE TOURISME DE TOULOUSE
Le Directeur Général,

Philippe VERGER